

# La dernière carte DE KABILA ?

► Un texte de loi sur un nouveau découpage du pays suscite les craintes

► La révision de la Constitution pour autoriser le président à se présenter pour un 3<sup>e</sup> mandat fut un échec. La tentative d'imposer un recensement préalable à la tenue des scrutins a débouché, en janvier, sur une explosion de colère à Kinshasa. Au moins une trentaine de morts et un nouvel échec dans cette tentative de retarder le processus qui doit aboutir à la désignation du successeur de Joseph Kabila en novembre 2016. Une échéance incontournable pour la classe politique congolaise comme pour la communauté internationale, Nations unies en tête, qui ne cesse de marteler que ce scrutin est une obligation constitutionnelle.

Les Nations unies ont voté une résolution (2211) qui est d'une clarté absolue sur ce point. Selon ce texte, la RDC a l'obligation d'organiser ce scrutin présidentiel en respectant les échéances prévues dans la Constitution. Les autres scrutins, eux, peuvent attendre.

**LES DIPLOMATES** des nations qui comptent à Kinshasa ne cessent de répéter ce discours aux responsables de l'État. Officiellement, ils seraient entendus. Dans les faits, le président et sa clique n'entendent pas rendre les armes sans tout essayer pour bousculer le calendrier surréaliste présenté par la Commission électorale nationale in-

dépendante (Céni).

Dernière trouvaille ? Pas le dialogue national sur lequel tout le monde est concentré, même si plus personne n'y croit, mais un texte prévoyant la mise en place d'un nouveau découpage des territoires "pour correspondre à la réalité de l'évolution sur le terrain", explique un député de la majorité.

**CE TEXTE EST** dans les tiroirs depuis des mois et vient d'être réactivé en urgence par la majorité. Le mardi 26 mai, le ministre de l'Intérieur Evariste Boshab a présenté le texte en Conseil des ministres. Les cadors du gouvernement ont dit tout le mal qu'ils en pensaient. Les ministres Kamitatu et Bahati ont épinglé une partie des soucis que ne manquerait pas de créer l'organisation de ces municipales.

Le nouveau directeur de cabinet de Kabila, qui venait tout juste d'être désigné en remplacement de Beya Siku, remercié pour tentative de surfacturation, a marqué son territoire: "Tout ce débat n'avait pas lieu d'être et ce texte devait être voté coûte que coûte."

Une approche peu diplomate qui a sonné le glas de la réunion ministérielle mais pas du parcours du texte que Boshab a

déposé le mercredi 3 juin au Parlement. "Personne ne veut de ce scrutin. La date butoir, c'est le 15 juin. Après, la session parlementaire est terminée et personne n'ose songer à une session extraordinaire pour examiner ce texte", explique un président de parti. "Personne ne veut de ce texte et encore moins de ces élections qui peuvent être reportées sans souci. Il est inimaginable que nous puissions organiser ce scrutin local qui doit aboutir à l'élection de 16.000 candidats."

"Cette loi qui redécoupe les entités va susciter la colère et faire naître des tensions dans tout le pays. De vieux conflits vont resurgir. Imaginez une ville comme celle de Mons. Imaginez que sa population a augmenté considérablement. Du coup, on vous annonce qu'on va découper la ville et qu'on va raccrocher certains quartiers à La Louvière. Pas certain que ça passerait sans mal. Chez nous, il faut y ajouter le côté ethnique et le pouvoir coutumier.

Il est évident que cette loi, si elle est appliquée dans la précipitation, va créer un chaos qui pourrait justifier le report de la présidentielle. Mais une fois de plus, la corde est tellement grosse qu'on ne voit pas comment ce texte pourrait passer", explique un ministre de la majorité présidentielle.

"Mais mieux vaut être prudent. On sait que la Cour constitutionnelle est sous pression. Le clan présidentiel est prêt à tout et plus le temps passe, moins il dispose d'armes pour gêner légalement le processus électoral. Du coup, on va dormir d'un œil, histoire de ne pas rater une convocation pour un vote nocturne. On s'attend à tout", conclut notre président de parti.

Hubert Leclercq

"Cette loi va susciter la colère et faire naître des tensions dans le pays"